



Triathlon du Mans 8 et 9 juillet 2023

Art 1: Epreuves agréées FFTRI

Organisation déclarée en préfecture de la Sarthe et licence FFTRI Tri_2023 n° ORGA00724-23-13-23 à Le MANS, LE MANS sous couvert de la Ligue Régionale de Triathlon, et est à ce titre bien inscrite au calendrier officiel de la FFTRI 2023

Cette manifestation a reçu au titre de son engagement le label Développement Durable 1 étoile(s) de la F.F.TRI.

Art 2 : Programme des épreuves et tarifs-inscriptions

- Programme : sur le site du club : <https://lemanstriathlon.fr/triathlon-du-mans>
- Tarifs : sur le site du club : <https://lemanstriathlon.fr/triathlon-du-mans>
- Site Inscription : par internet sur Njuko : https://www.njuko.net/triathlon-du-mans-2023-select-competition-select_competition/select_competition
- inscription sur place : sous réserve de disponibilité

Art 3 : conditions d'accès aux épreuves.

- Etre licencié FFTRI licence compétition
- Les licenciés FFTRI, licence loisir peuvent accéder aux épreuves sous conditions :
 - Fournir un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition.
 - Prendre un pass compétition triathlon
- **Les non licenciés FFTRI :**
 - Fournir un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition.
 - **Pour les mineurs** : le questionnaire de santé est accepté sous réserve que toutes les cases « NON » soient cochées, à défaut certificat médical obligatoire.
 - Prendre un pass compétition triathlon
 - Epreuve du Relais XS: Par équipe de 2 ou 3 (1nageur-1cycliste-1coureur à pied).
Chaque relayeur licencié dans sa discipline (FFN-FFC-FFA) peut accéder à cette épreuve sous réserve de présenter sa licence correspondante. Respect lors de l'épreuve de l'ordre d'inscription.
Les licenciés FFTRI ou non peuvent être disqualifié et ne pas être pris en charge par l'assurance Pass compétition correspondant au relais demandé en cas d'accident.

Pour les équipes de 2 relayeurs, le nageur fera obligatoirement la partie course à pied. Règlementation FFTRI.

ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES PAR CATÉGORIE D'ÂGES													
SAISON SPORTIVE 2023													
CATÉGORIES	AGE ATTEINT AU COURS DE LA SAISON	ANNÉES	J 6-9	J 8-11	J 10-13	J 12-19	XXS	XS	S	M	L	XL	XXL
MINI-POUSSIN	6-7	2016 & 2017											
POUSSIN	8-9	2014 & 2015											
PUPILLE	10-11	2012 & 2013											
BENJAMIN	12-13	2010 & 2011					(*)	(*)					
MINIME	14-15	2008 & 2009											
CADET	16-17	2006 & 2007											
JUNIOR	18-19	2004 & 2005											
LEGENDE			= accès interdit										
			= accès autorisé uniquement pour les épreuves relais de Type B										
			= accès autorisé										
			(*) Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins. Les minimes peuvent intégrer cette vague spécifique.										
NOTA			Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée à la catégorie d'âges concernée.										

➤ **Temps limite :**

afin que la sécurité soit assurée pour tous un temps limite est prévu .

Sur le S :

- Départ natation 10h, décalé pour les hommes et le Relais
- 30' à la natation
- Retour vélo : 11h20 soit 50' pour la distance
- Départ course à pied 11h30 maxi

Sur le M :

- Départ 14h, décalé pour les hommes et le Relais
- 50' à la natation
- Retour vélo : 16h45 soit 1h50 pour la distance
- Départ course à pied maxi 17h
- Hors course après 18h à l'entame du 2^{ème} tour course à pied.

Vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation

➤ **7.2.2. Relais de Type B :** Extrait de la réglementation sportive_2023

Accès épreuve :

L'organisateur peut ouvrir à des relais Hommes, Femmes et Mixtes classés indépendamment.

Un relais est composé au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

● Les distances maximales autorisées pour une seule discipline sont fonction de la catégorie d'âge:

- Mini Poussin: Distance jeune 8-11
- Poussin: Distance Jeune 10-13
- Pupille : Distance Jeune 12-19
- Benjamin : Distance S
- Minime : Distance S
- Cadet : Distance M

Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

En dehors du multi-enchaînement, une discipline ne peut être réalisée que par un relayeur.

Zone de passage toutes disciplines en relais :

Elle est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe.

Dispositions particulières :

- Pour pouvoir prétendre au classement par club affilié à la Fédération Française de Triathlon, les équipiers doivent être titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon « compétition » au sein du même club.
- D'autres compositions d'équipe sont possibles, mais dans ce cas, l'équipe ne pourra pas utiliser le nom d'un club.

Concurrent :

- *Dans la zone de passage de relais, à minima un contact physique entre relayeurs doit être exécuté. Pour les Épreuves régionales, le mode de transmission est choisi par l'organisateur. A défaut, la transmission du Dossard ou de la puce doit être préférée pour valider le passage de relais.*

➤ **Art 4: retrait des dossards.**

Le retrait du dossard est nominatif. Consulter la liste des engagés soit sur le site du club, soit à l'accueil dossards pour connaître votre N° de dossard.

Chaque concurrent doit émarger sur une feuille lors de la distribution des dossards.

Chaque concurrent doit présenter une pièce d'identité, et pour les mineurs l'autorisation parentale ou du tuteur

- Licenciés FFTRI :
 - Donner votre N° de dossard, nom et présenter sa licence (y compris par application smartphone).
- Non Licenciés FFTRI :
 - Donner votre N° de dossard et nom
 - Présenter votre licence FFA, FFN, FFC, uniquement pour les participants au Relais XS dans leur spécialité.

➤ **Art 5: règles de course de toutes les épreuves :**

L'organisation ne fournit pas de bonnet, il est obligatoire (réglementation FFTRI)

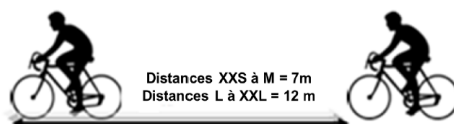
Drafting interdit sur toutes les épreuves :

Respect du code de la route obligatoire

6.5.3. Complément pour les courses sans « aspiration-abri » (Sans drafting)

La zone d'« aspiration-abri » est définie par les schémas ci-dessous et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant :

- Distance entre vélos :



- Distance entre moto et vélo :



4.5. Zone de pénalité (extrait du règlement FFTRI)

- La (ou les) zone(s) de pénalité mises en place pour le non-respect de la règle aspiration-abri (carton bleu) se situe:
 - Sur le parcours vélo
 - Avant l'accès des concurrents à leur emplacement.
- Les compétiteurs seront informés avant la course de leurs emplacements. Sur le terrain, cet emplacement doit être signalé par des panneaux et un compteur à la seconde mis en place pour la zone de pénalité.
- L'organisateur met à disposition une tente avec table et chaise(s) ainsi qu'un accès à l'électricité pour les outils de gestion des pénalités.

Distances XS à S -> 1 min

Distance M -> 2 min

La sanction doit être gérée par l'athlète avant de déposer son vélo.

➤ Art 6: Aire de transition T1 ou T2 : parc vélos

Après vous êtes installé dans le parc, aucun sac, caisse ou autres effets ne sera toléré à votre emplacement, hormis les effets nécessaires à l'épreuve. Combinaison de natation, chaussures vélos, course à pieds, casques, lunettes. Avant de quitter votre emplacement le matériel doit être rangé pour ne pas gêner un concurrent.

Vous devrez déposer les autres effets dans un sac au stand consigne mis à disposition jouxtant le parc vélos et mettre votre étiquette fournie.

➤ Natation :

Réglementation Sportive 2023 - Fédération Française de Triathlon

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, selon les températures suivantes :

Distance	Annulation de l'épreuve	Combinaison Obligatoire	Combinaison Interdite
Distances jeunes	< 16°C	-	> à 24,5°C
XXS à XXL	≤ 12°C	< à 16°C	> à 24,5°C

➤ Art 7: exposé avant départ : Briefing

- l'organisateur pour les points particuliers de chaque parcours.
- Les règles FFTRI seront exposées par l'arbitre principal

➤ Art 8: Podium :

Chaque concurrent doit être présent sur le podium pour recevoir son prix sur quelques soit l'épreuve, lot ou récompense. En cas d'absence, aucune ne remise de prix à une tierce personne.

➤ Art 9 : Annulation épreuve

En cas de force majeure indépendante de l'organisation aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de conditions météo défavorables le triathlon pourrait être transformé en duathlon.